

Mail de Patrick CHAIZE aux élus de l'Ain – 7 janvier 2021

Actualités

Quelques jours après la publication au journal officiel de la **loi de finances pour 2021**, je me permets de vous communiquer en pièce attachée, un support qui reprend les principaux apports du Sénat sur ce texte, avec entre autres, les mesures de soutien aux collectivités.

Un certain nombre de dispositions votées n'ont pas été retenues par l'Assemblée nationale dans le texte final, ce que l'on peut regretter.

Toutefois, pour votre parfaite information, il m'a paru intéressant de vous présenter la synthèse des travaux du Sénat.

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments et reste à votre entière disposition pour toute question.



Le projet de loi de finances pour 2021



SOMMAIRE

Quelques chiffres	p.3
Mesures relatives aux collectivités locales	p.6
Mesures relatives aux entreprises	p.11
Mesures relatives aux ménages	p.15
Mesures relatives à l'écologie	p.17
Mesures relatives à l'agriculture	p.20
Mesures relatives à la culture	p.21
Mesures relatives au logement	p.23

Quelques chiffres

Le Sénat a débattu pendant 145 heures en séance du projet de loi de finances pour l'année 2021 et a adopté 600 amendements, apportant ainsi une contribution importante au Budget et aux plans d'urgence et de relance économique. Cependant, les députés ont refusé presque systématiquement d'intégrer dans le texte final les apports du Sénat.

A Combien a coûté la crise sanitaire jusqu'à présent ?

66 milliards d'euros de dépenses ont été engagés pour faire face à la 1ère vague.

20 milliards d'euros pour faire face à la seconde vague.

A ces dépenses s'ajoutent les pertes de recettes fiscales.

Le coût total est estimé à
186 milliards d'euros en 2020.

B. Quel est l'impact de la crise économique sur les finances publiques ?

En % de la richesse nationale (% PIB)	2017	2018	2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021
Croissance économique	+ 2,3%	+ 1,8%	+ 1,5%	- 11%	+ 6%
Déficit public	- 3%	- 2,3%	- 3%	- 11,3%	- 8,5%
Dette publique	98,3%	98,1%	98,1%	119,8%	122,4%

C Notre pays était-il budgétairement prêt à faire face à une telle crise ?

L'absence d'effort de redressement de nos comptes publics ces dernières années place la France dans une situation différente de celle de ses voisins, en termes de financement de la relance, avec pour la France une absence totale de marges de manœuvre financières, contrairement à la plupart des Etats européens.

Championne européenne de la dépense publique et des prélèvements obligatoires, la France, avec 98,1 % d'endettement en 2019, était plus de 20 points au-dessus de la moyenne de l'Union européenne (77,8 %) et près de 40 points au-dessus de l'Allemagne (59,8 %).

Rappelons qu'en 2019, 16 pays sur 27 dans l'Union européenne (quasiment les deux tiers des Etats-membres) étaient en excédent budgétaire (plus de recettes que de dépenses). La moyenne européenne était proche de l'équilibre des comptes (- 0,6 % de déficit).

Les deux seuls pays avec un déficit supérieur ou égal à 3 % ont été la France (-3 %) et la Roumanie (-4,3 %).

Les marges de manœuvre budgétaires pendant la crise ne sont donc pas les mêmes.

Soutien aux collectivités

A Le Sénat a-t-il soutenu la réforme des impôts de production ? Qu'a-t-il prévu pour compenser les collectivités ?

La réforme proposée par le Gouvernement prévoit de :

- > baisser de moitié la CFE et la taxe foncière des entreprises,*
- > compenser cette perte de recettes pour le bloc communal par un prélèvement sur recettes de l'Etat équivalent au produit des bases perdues et du taux 2020,*
- > supprimer la part régionale de CVAE,*
- > remplacer cette part par une fraction de TVA,*
- > baisser le taux de plafonnement de la CET de 3 à 2 %.*

Le Sénat a soutenu cette réforme, compte-tenu des **problèmes de compétitivité** qu'engendrent pour nos entreprises les impôts de production (sept fois plus élevés en France qu'en Allemagne, ils sont prélevés sur la production de services et de biens, et sont dus même si l'entreprise ne réalise pas de bénéfices). **Le Sénat avait par exemple supprimé la C3S lors de l'examen du troisième projet de loi de finances rectificative de juillet, mesure non retenue par l'Assemblée nationale.**

La crise économique va engendrer une forte baisse de la CVAE en 2021. Les régions ne seront pas impactées, du fait de la suppression de leur part, compensée par de la TVA. Par équité, **le Sénat a tenu à instaurer un mécanisme de compensation des pertes de CVAE pour les départements et le bloc communal en 2021**, à hauteur de 1 milliard d'euros.

... DANS LE TEXTE FINAL

▶ **La compensation des pertes de CVAE en 2021 pour le bloc communal a été maintenue** dans le texte final, mais **sous une autre forme et pas de manière intégrale** (intégration dans la somme des recettes fiscales dont les pertes en 2021 par rapport à la moyenne 2017-2019 sont compensées par l'Etat). Pour les communes et intercommunalités, la prise en compte des pertes de CVAE est une mesure importante dont le Sénat a été à l'initiative.

▶ En revanche, **la compensation des pertes de CVAE pour les départements n'a pas été conservée**, ce que regrettent les sénateurs.

B Le Sénat a-t-il adopté d'autres mesures concernant les collectivités locales ?

Le Sénat a adopté un grand nombre de mesures en faveur des collectivités territoriales. Les plus substantielles sont énumérées ci-après.

Le Sénat a prévu de reconduire en 2021 le mécanisme de garantie de recettes fiscales des collectivités, adopté dans le troisième collectif budgétaire de 2020, en juillet dernier.

▶ Cet apport très important du Sénat a été en partie conservé dans le texte définitif. Les recettes domaniales et les régies municipales en ont été exclues (certaines régies vont faire l'objet d'une prochaine ordonnance en conseil des ministres), mais la CVAE (comme indiqué *supra*) et les autorités organisatrices de la mobilité ont été incluses.

Le Sénat a souhaité maintenir le montant du fonds postal national de péréquation territoriale à son niveau de 2020.

▶ Ce dispositif a été conservé dans le texte final.

Le Sénat a souhaité modifier le financement du Grand Paris en supprimant la disposition visant à ce que les EPT transfèrent à la MGP la totalité du produit de la dynamique de la CFE en 2021.

▶ Les députés, en nouvelle lecture, sont revenus en partie sur cet apport du Sénat ; ils ont prévu que ce transfert ne concernerait plus que deux tiers du produit de la dynamique de la CFE et que la Ville de Paris procéderait également à un tel versement.



Le Sénat a porté de 5 à 7 ans (jusqu'à fin 2024) le délai octroyé aux intercommunalités issues de fusions pour parvenir à l'harmonisation de leur tarification déchets, afin de ne pas décourager le déploiement d'une tarification incitative au profit d'une TEOM simple.

▶ Ce dispositif a été conservé dans le texte final.

Le Sénat a voté un aménagement de la fiscalité locale applicable au stockage des déchets radioactifs.

▶ Ce dispositif a été conservé dans le texte final.

Le Sénat a supprimé les nouvelles minorations des variables d'ajustement pour 2021 (50 millions d'euros sur les départements et les régions). Il a également, comme chaque année, voté la sortie de la liste des variables d'ajustement de l'exonération de longue durée relative aux constructions neuves de logements sociaux et est allé plus loin encore, en votant le remplacement de cette exonération par un dégrèvement.

▶ Ce dispositif a été rétabli par les députés.

Le Sénat a supprimé l'unification au niveau national des tarifs de taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

▶ Ce dispositif a été rétabli par les députés.

Le Sénat a voté une nouvelle compensation à la suppression de la taxe d'habitation en introduisant une dotation de l'État en faveur des syndicats de communes à partir de 2021 égale, chaque année, au produit recouvré en 2020 au titre de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

▶ Cet apport a été supprimé par les députés.



Le Sénat a supprimé le dispositif du projet de loi de finances préfigurant les contours du futur système de péréquation des ressources régionales qui doit se concrétiser en 2022, car il préempte les négociations à venir avec les régions.

▶ Ce dispositif a été rétabli par les députés.

Le Sénat a souhaité permettre aux collectivités territoriales de bénéficier de la DSIL pour tout projet de « développement de l'attractivité » (investissements touristiques).

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a décidé de supprimer la ponction d'1 milliard d'euros sur les départements, compte-tenu de meilleures recettes de TVA attendues en 2021.

▶ Cette ponction a été rétablie par les députés.

Le Sénat a voté un mécanisme de contemporanéisation du versement du FCTVA dès 2021.

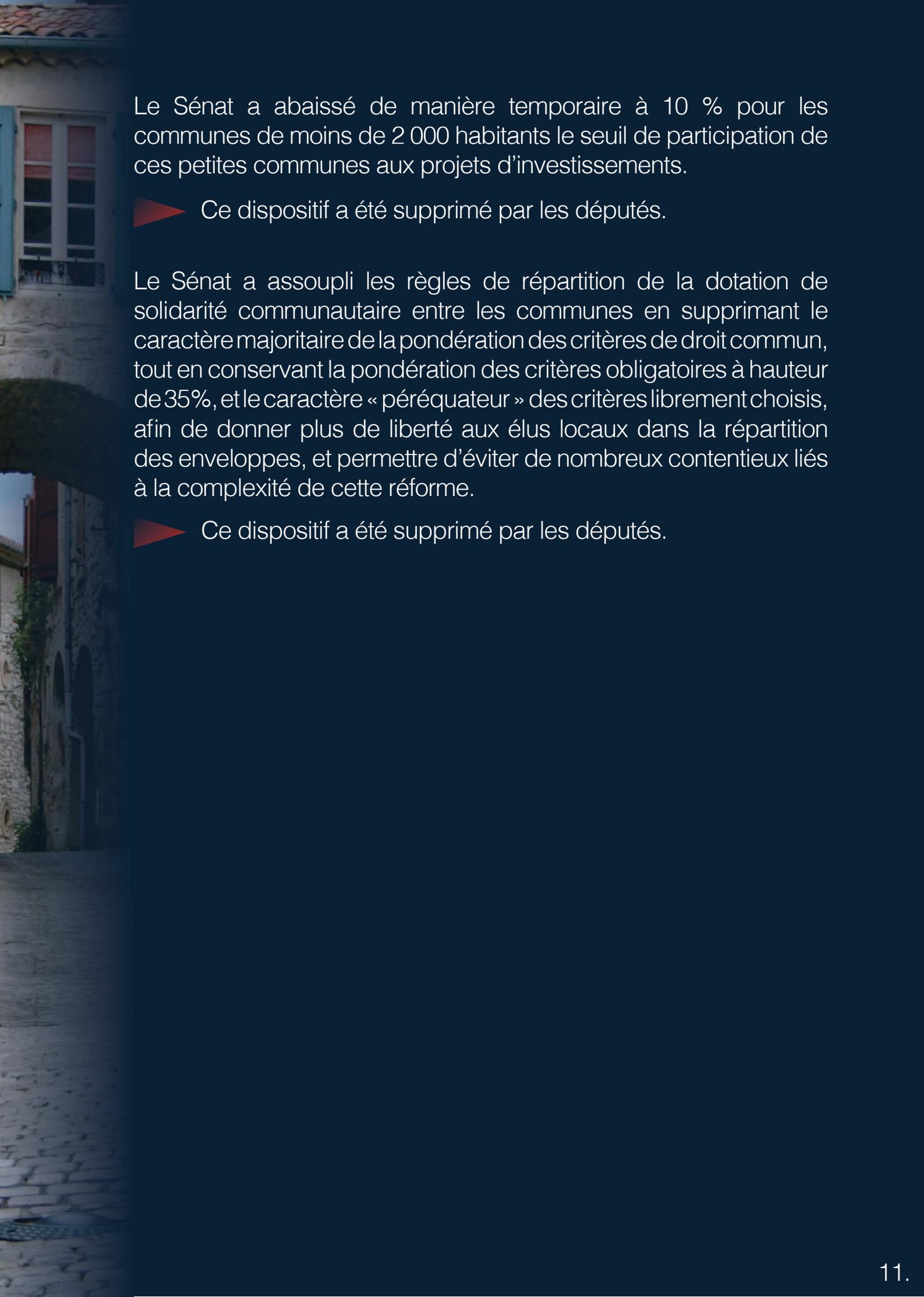
▶ Cet apport a été supprimé par les députés.

Le Sénat a voté une rallonge de 20 millions d'euros pour le recensement et le diagnostic des ponts des collectivités.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a souhaité réserver une part égale à 15 % de l'enveloppe départementale de DETR aux projets des communes de moins de 1.000 habitants dont le coût n'excède pas 50.000 euros.

▶ Cet apport a été supprimé par les députés.



Le Sénat a abaissé de manière temporaire à 10 % pour les communes de moins de 2 000 habitants le seuil de participation de ces petites communes aux projets d'investissements.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a assoupli les règles de répartition de la dotation de solidarité communautaire entre les communes en supprimant le caractère majoritaire de la pondération des critères de droit commun, tout en conservant la pondération des critères obligatoires à hauteur de 35%, et le caractère « péréquateur » des critères librement choisis, afin de donner plus de liberté aux élus locaux dans la répartition des enveloppes, et permettre d'éviter de nombreux contentieux liés à la complexité de cette réforme.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Soutien aux entreprises victimes de la crise

Les sénateurs Les Républicains ont approuvé les plans d'urgence et de relance économique du Gouvernement, mais ont souhaité aller au-delà en les renforçant.

Le Sénat a voté un dispositif à destination des indépendants et TPE pour compenser leurs charges fixes, à hauteur de 1 milliard d'euros, visant notamment les secteurs des espaces de loisirs, espaces indoor, parcs d'attraction et parcs zoologiques.

▶ Le Sénat a été entendu puisqu'en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale, le Gouvernement a annoncé que ces entreprises bénéficieront, au cas par cas et par voie réglementaire, de crédits d'urgence.

Le Sénat a voté plusieurs mesures visant à soutenir les entreprises et commerces des stations de montagne.

▶ Le Sénat a été entendu puisqu'en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale, le Gouvernement a fait voter 600 millions d'euros de crédits pour soutenir des secteurs particulièrement touchés dont les stations de montagne (mais aussi le sport et la culture) : sont prévues une compensation des charges fixes des exploitants de remontée mécanique et l'éligibilité des commerces de montagne au fond de solidarité.

Le Sénat a choisi de faire contribuer les compagnies d'assurances à l'effort de solidarité nationale :

> en prévoyant une contribution exceptionnelle de 2 % de leur chiffre d'affaires en 2020.

▶ Cette contribution de 1,2 milliard d'euros pesant sur les compagnies d'assurances, votée par le Sénat, a permis au ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, de faire pression sur ces dernières pour obtenir le gel des primes d'assurance en 2021 pour les TPE et PME des secteurs de l'hôtellerie, des cafés, de la restauration, de l'événementiel, du tourisme, du sport et de la culture.

> en instaurant un mécanisme pérenne de répartition des responsabilités entre Etat et assurances, en cas de fermetures administratives résultant d'une crise sanitaire.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a souhaité permettre aux collectivités territoriales, sur la base du volontariat, d'exonérer de taxe d'aménagement les activités liées aux secteurs de l'hôtellerie, des bars et de la restauration et d'exonérer de CFE les entreprises du secteur du tourisme, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Concernant la baisse des impôts de production (impôts qui pénalisent même les entreprises qui ne réalisent aucun bénéfice), le Sénat a adopté une baisse du plafond du montant total de la CET à 1,5 % au lieu de 2 %, pour éviter le ressaut d'imposition consécutif à la baisse de CVAE et de CFE, qui neutraliserait une partie du gain.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a relevé le montant de la fraction de bénéfices éligibles au taux réduit d'IS de 38 120 euros à 50 000 euros.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a instauré une contribution exceptionnelle de 1 % sur le chiffre d'affaires réalisés en 2020 par les grandes entreprises de vente à distance (notamment Amazon), dont les recettes pourraient être affectées au soutien des petits commerces.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a adopté plusieurs mesures visant à renforcer les fonds propres des entreprises :

- Renforcement de l'IR-PME (dispositif Madelin) (taux porté de 25 à 30 %)
- Création d'un IFI-PME (sur le modèle de l'ancien ISF-PME)
- Possibilité d'ouvrir le PEA-PME aux actions des sociétés de capital-risque
- Possibilité pour les jeunes majeurs d'ouvrir un PEA-PME
- Possibilité de transférer des jours du compte épargne-temps vers un PEA

▶ Les députés sont revenus sur ces votes du Sénat.

Le Sénat a voté la suppression de la surtaxe sur les bureaux franciliens.

▶ Cette surtaxe a été maintenue par les députés.

Le Sénat a voté un renforcement temporaire du mécanisme de « *carry-back* » pour les entreprises (report en arrière des déficits dans la limite de 5 millions d'euros).

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a majoré temporairement les coefficients appliqués en cas d'amortissement dégressif, afin d'accélérer la rentabilité des investissements en améliorant les fonds de roulement des entreprises.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Soutien aux ménages pendant la crise

Les sénateurs Les Républicains ont mis en exergue la situation de beaucoup de ménages, de travailleurs (intérimaires, ...) et d'étudiants qui sont déjà tombés ou risquent de tomber dans une grande précarité.

Le Sénat a prolongé en 2021 le plafond renforcé à 1000 euros pour le dispositif Coluche de dons aux associations d'aides aux personnes en difficulté.

▶ Ce dispositif a été maintenu dans le texte final.

Le Sénat a, dans le cadre de la crise sanitaire, supprimé la TVA sur les tests covid et sur les vaccins anti-covid, afin de les rendre accessibles au plus grand nombre.

▶ Ce dispositif a été maintenu dans le texte final.

Le Sénat a suspendu, durant l'état d'urgence sanitaire, le jour de carence pour les agents publics dont l'arrêt maladie est lié au covid (comme pour les salariés du secteur privé).

▶ Ce dispositif a été maintenu dans le texte final.

Le Sénat a créé un dispositif d'aide à l'embauche dans les PME, bonifié pour tout recrutement de jeunes de moins de 26 ans en sortie de formation initiale.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.



Le Sénat a rehaussé de 1 570 à 1 750 euros le plafond du quotient familial pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a rehaussé, de 80 à 90 ans, l'âge maximal permettant à un donateur d'effectuer une donation, afin d'encourager les grands-parents à donner à leurs petits-enfants.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a voté 400 millions d'euros de crédits pour la prise en charge par l'État de chèques restaurant à destination des ménages les plus modestes.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a voté un taux réduit de TVA pour les travaux de construction et de rénovation dans les établissements avec hébergement accueillant des personnes ou des familles en difficulté ou en situation de détresse.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a souhaité, dans un souci de justice sociale et de respect de l'autonomie fiscale, donner la faculté aux collectivités locales de déterminer un abattement à la TEOM pour les personnes de condition modeste, les personnes âgées ou handicapées et de conditions modestes.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a exonéré totalement les heures supplémentaires pour les professionnels médicaux hospitaliers.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Mesures pour l'environnement

Les sénateurs Les Républicains, comme ils l'avaient déjà fait sur d'autres textes, ont renforcé les dispositions en faveur d'une écologie bénéfique aux ménages et aux entreprises, tout en s'opposant à une écologie culpabilisante.

Le Sénat a voté la création d'un crédit d'impôt de 2500 euros pour encourager les agriculteurs à sortir du glyphosate.

▶ Ce dispositif a été conservé dans le texte final.

MOINS D'ÉCOLOGIE NÉGATIVE OU CULPABILISANTE

Le Sénat a décidé de lisser sur 5 ans le malus automobile, au lieu de 3 prévus par le Gouvernement. Il a également décidé de supprimer le malus au poids, mal calibré et qui, ajouté à la très forte hausse du malus sur les émissions de CO₂, peut devenir confiscatoire, avec un malus total pouvant excéder plus de la moitié du prix du véhicule.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

PLUS D'ÉCOLOGIE POSITIVE OU INCITATIVE

Le Sénat a débloqué 500 millions d'euros de crédits nouveaux pour financer davantage de primes à la conversion. Il a également créé un prêt à taux zéro à destination des ménages modestes, pour l'achat de véhicules propres.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a également voté une baisse de TVA sur les billets de train (5,5 % au lieu de 10 %), pour favoriser les alternatives à la voiture.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a souhaité permettre le débloqué anticipé de l'épargne salariale pour financer des travaux de rénovation énergétique ou l'achat d'un véhicule propre.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a institué un prêt à taux zéro pour l'achat d'un véhicule peu polluant par les ménages modestes.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a relevé de 300 à 400 euros le montant pris en charge au titre du crédit d'impôt pour l'acquisition et la pose de systèmes de charge pour véhicules électriques.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a institué une déduction fiscale de 40 % sur l'IS et l'IR pour l'acquisition et l'installation d'infrastructures de recharge des véhicules terrestres en carburants alternatifs ouvertes au public.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a souhaité permettre le cumul intégral du forfait mobilités durables avec le remboursement partiel des frais de transports en commun.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a porté de 25 à 50 % la limite fiscale de la déduction, complémentaire du forfait mobilité durable, prévue pour la mise à disposition gratuite d'une flotte de vélos pour les déplacements domicile-travail des salariés.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.



Le Sénat a voté la création d'un suramortissement pour l'acquisition de poids-lourds moins polluants et pour les investissements réalisés par les compagnies aériennes désireuses de s'engager dans la transition écologique de leurs flottes.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a institué une déduction fiscale de 40 % sur l'IS et l'IR pour l'utilisation des biocarburants aéronautiques par les compagnies aériennes.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a supprimé le dispositif remettant en cause les contrats de rachat de l'électricité photovoltaïque.

▶ Ce dispositif a été rétabli par les députés.

Mesures pour soutenir le monde agricole

Le Sénat a refusé de voter les crédits du Budget de l'agriculture, considérant que le compte n'y était pas pour soutenir nos agriculteurs.

Le Sénat a voté la création d'un crédit d'impôt de 2500 euros pour encourager les agriculteurs à sortir du glyphosate.

▶ Ce dispositif a été conservé dans le texte final.

Le Sénat a décidé d'étendre le bénéfice de la déduction pour épargne de précaution aux sociétés agricoles imposées à l'IS, et dont le chiffre d'affaires agricole moyen représente 90% du chiffre d'affaires global de la société.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a souhaité permettre aux sociétés agricoles de fusionner entre elles, sous réserve que la société absorbante reprenne le passif fiscal (DEP, DPI, DPA, étalement des produits exceptionnels...) et les engagements de la société absorbée.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a voté un allègement de la fiscalité applicable aux bénéficiaires d'une transmission à titre gratuit de biens ruraux.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a voté l'annulation pour 3 mois des redevances d'occupation du domaine public pour la filière conchylicole.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Mesures pour soutenir le monde culturel

Les sénateurs Les Républicains ont défendu des mesures en faveur du monde culturel.

Le Sénat a prorogé jusqu'en 2024 le crédit d'impôt pour les productions cinématographiques et audiovisuelles internationales, afin de donner de la visibilité et renforcer l'attractivité de notre territoire.

▶ Ce dispositif a été conservé dans le texte final.

Le Sénat a prolongé jusqu'au 30 juin 2021 l'exonération de taxe sur les spectacles, initialement limitée à la période mars-décembre 2020.

▶ Ce dispositif a été conservé dans le texte final.

Le Sénat a voté une expérimentation d'une ouverture du régime du mécénat aux sociétés publiques locales à caractère culturel.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a souhaité exonérer d'impôt sur le revenu les aides versées au titre du fonds d'urgence aux auteurs et artistes.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a créé un crédit d'impôt en faveur de l'édition musicale.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a relevé temporairement les taux des crédits d'impôt sur le spectacle vivant, le théâtre et les enregistrements phonographiques.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a élargi le crédit d'impôt théâtre à tous les spectacles vivants non musicaux et relevé temporairement, jusqu'à la fin de l'année 2022, le taux du nouveau crédit d'impôt pour le théâtre à 20 % (contre 15 % aujourd'hui) et à 35 % en ce qui concerne les TPE-PME (contre 30 % aujourd'hui).

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a créé un compte épargne de précaution et de travaux pour les propriétaires de monuments historiques.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a élargi le crédit d'impôt « Premier abonnement » aux publications de la connaissance et du savoir.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Mesures pour soutenir le secteur du logement

Les sénateurs Les Républicains ont, comme chaque année, fait voter plusieurs dispositions en faveur du logement.

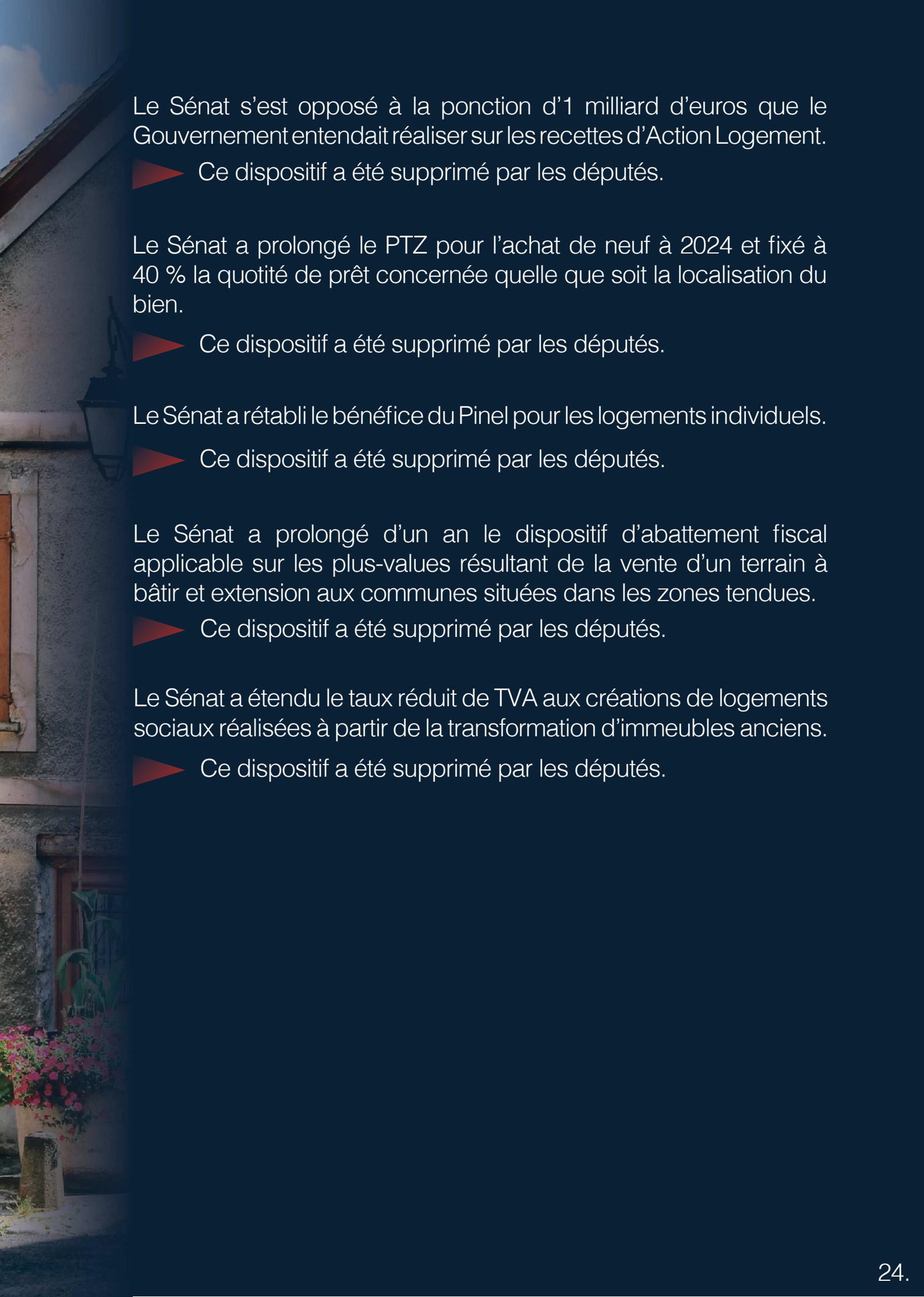
Le Sénat a souhaité clarifier et simplifier le régime fiscal applicable aux logements locatifs intermédiaires.

▶ Ce dispositif a été conservé dans le texte final.

Le Sénat a voté une nouvelle définition du périmètre des travaux de rénovation énergétique pour les logements éligibles au taux de TVA à 5,5 %.

Cette mesure était issue d'un amendement du groupe de La République en marche, téléguidé par le Gouvernement. Présenté comme un amendement de simplification et adopté comme tel, cette mesure réduisait en réalité le périmètre actuel de la TVA à taux réduit pour les travaux de rénovation énergétique, excluait plusieurs équipements et introduisait un principe d'éco-conditionnalité qui n'existait pas jusqu'ici et ce, sans aucune concertation avec le secteur. Dès lors, l'intention des sénateurs était de revenir sur ce vote.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés dans le sens souhaité.



Le Sénat s'est opposé à la ponction d'1 milliard d'euros que le Gouvernement entendait réaliser sur les recettes d'Action Logement.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a prolongé le PTZ pour l'achat de neuf à 2024 et fixé à 40 % la quotité de prêt concernée quelle que soit la localisation du bien.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a rétabli le bénéfice du Pinel pour les logements individuels.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a prolongé d'un an le dispositif d'abattement fiscal applicable sur les plus-values résultant de la vente d'un terrain à bâtir et extension aux communes situées dans les zones tendues.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.

Le Sénat a étendu le taux réduit de TVA aux créations de logements sociaux réalisées à partir de la transformation d'immeubles anciens.

▶ Ce dispositif a été supprimé par les députés.